

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

**CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa représente un danger démesuré pour les propriétaires. En effet, à l'issue des travaux réalisés grâce à la « prime pour le climat » qui s'avère en réalité être en emprunt, l'aspect humaniste de la transition énergétique s'arrête et le capital reprend le dessus avec une hypothèque au bénéfice de l'ANAH. Les propriétaires auront donc fait l'effort d'améliorer les performances énergétiques de leur logement, logement dont ils se verront privés s'ils ne parviennent pas à rembourser l'emprunt qu'on les a contraints à faire pour réaliser des travaux de perfectionnement énergétique. Car l'ambition est bien de forcer les propriétaires à « bénéficier » de ce dispositif qui de toute évidence, en raison des nombreuses libertés qu'il outrepassé, ne saurait être adopté.